



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 03 FEVRIER 2026

ARRETE N°2026-011

Objet : alignement de la parcelle cadastrée section AY n°38 appartenant à Monsieur CHALEMBEL Jacques, Claude et Marcel.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code de la Voirie routière, notamment ses articles L 112-1 L 3, L 112-3, L 112-4 et L 141-3 ;

Vu la demande en date du 15 décembre 2025 par laquelle maître Vincent GERAUD, notaire à Sablet (Vaucluse), sollicite un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée section AY n°38,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Alignement

L'alignement de la propriété de Monsieur CHALEMBEL Jacques, Claude et Marcel avec la voie communale n°20, dite chemin des Troupaux, est défini suivant le plan joint et signé par Monsieur le Maire d'Uchaux le 03 février 2026. La distance à prendre entre l'axe de la voie et la clôture sera de 2,50 mètres.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin en termes d'alignement.

ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

UCHAUX, le 03 février 2026
Monsieur le Maire,

Joseph SAURA



ANNEXE : plan de l'alignement.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Bon pour accord sur la limite.

A Vihaux, le 3 février 2026

Monsieur le Maire

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC VAUCLUSE
Cité Administrative BP 91088 84097 AVIGNON CEDEX 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 18/12/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Joseph SAURA



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

